



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	21
Votants par procuration	6
Absents	8
Total des votes	27

3.1

L'an deux mille vingt six, le dix sept février, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 11 février 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, Mme Sonia QUESNEY, Mme Corinne RUBETTI, M. Mathurin MESNIER, Mme Florence MOUCHEL, Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Vanessa DUVAL à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Mauricette ROSA à Mme Laurette MONLON, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Corinne RUBETTI, M. Sébastien ANFRAY à Mme Florence MOUCHEL, M. Mikaël CHEVREAU à Mme Florence GAUTIER, M. Kévin MAUVIEUX à Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS ABSENTS :

M. Claude BIERRY, Mme Myriam VANNIER, Mme Dominique RETUREAU, M. Christian BOISSY, M. Bruno DEPLANQUES, M. Pascal MARE, M. Djibril GUENNI, M. Kévin LEFRANCOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe CANTELOUP

N°DEL_0008_2026 Acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée section AH n°97 afin de permettre la création d'un parking communal

Afin de satisfaire les besoins en stationnement dans le centre-ville de Pont-Audemer, il est envisagé la création et l'aménagement d'un nouveau parking de 49 places.

Ce projet a pour but de faciliter l'accès aux commerces du centre-ville et, par la même occasion, faciliter le stationnement et la circulation aux heures de sortie du collège. Ce parking permettra également de densifier l'offre de recharge électrique rapide par la mise à disposition de quatre prises sur deux bornes.

L'accès voitures de ce parking s'effectuera par la rue Augustin Hébert et un accès piéton sera créé sur la rue des Déportés.

Pour ce projet, la commune de Pont-Audemer s'est rapprochée du département de l'Eure, propriétaire de la parcelle cadastrée section AH n°97 sise rue Augustin Hébert afin de procéder à l'acquisition d'une partie de cette parcelle en vue de son aménagement.

Suite à différentes études et échanges entre la commune et le département, notamment en terme de normes de sécurité aux abords d'un établissement scolaire, la surface nécessaire pour ledit aménagement serait de 3.120 m² (surface à déterminer avec précision lors du passage du géomètre mandaté pour la division de la parcelle).

Le prix de vente souhaité par le département pour cette parcelle est de 10 €/m² soit 31.200,00 € (prix total à ajuster en fonction de la surface exacte détachée).

Les frais de géomètre nécessaires pour la division de la parcelle ainsi que les frais d'acte découlant de cette transaction seront à la charge de la collectivité.

La commune aura à charge de procéder au mandatement du géomètre de son choix.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'article L.1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le courrier du Président du Conseil départemental de l'Eure en date du 23 mai 2024,

VU l'article 1591 du code civil ;

VU la délibération n°68-2024 portant modification des attributions exercées par le Maire au nom de la commune.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AH n°97 d'une surface d'environ 3,120 m² permettant ainsi la création et l'aménagement d'un parking,

CONSIDÉRANT l'absence d'utilité de cette partie de terrain pour le Conseil Départemental,

CONSIDÉRANT le manque de stationnement en centre-ville et les difficultés de stationnement aux heures de sortie du collège,

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

D'AUTORISER l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AH n° 97 d'une contenance approximative de 3.120 m² (à déterminer par le passage d'un géomètre) pour un montant de 10,00 €/m² hors frais d'acte ;

D'AUTORISER la commune de Pont-Audemer à désigner un notaire de PONT-AUDEMER, pour l'assister dans le cadre de cette acquisition dans l'hypothèse où le notaire des Vendeurs serait situé hors de la commune ;

D'AUTORISER la commune de Pont-Audemer à désigner un géomètre pour effectuer la procédure de division de la parcelle et à prendre en charge les frais en découlant ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son Représentant, à signer tout document relatif à ce dossier compris le plan de division, de bornage et l'acte d'acquisition.

DE DÉCIDER d'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes à cette acquisition.

Pont-Audemer, le 17 février 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance

Christophe CANTELOUP

Alexis DARMOIS